



Manuel de la formation du cadre de juges Fit+Fun

Version 2.0, 01.02.2018

Table des matières

1	Structure de formation Formation du cadre d'arbitre Fit+Fun.....	3
2	Conditions générales.....	4
3	Obligation de perfectionnement	6
3.1	Niveau cours de base und niveau cours de formation continue	6
3.2	Niveau cours de formateur	6
4	Voie de formation des juges.....	7
4.1	Niveau cours de base.....	7
4.1.1	Cours de base d'arbitre Fit+Fun.....	7
4.2	Niveau cours de perfectionnement (cours de base).....	8
4.2.1	Cours de perfectionnement d'arbitre Fit+Fun.....	8
4.3	Niveau cours de formation continue.....	9
4.3.1	Cours de formation continue de formateur cantonal Fit+Fun.....	9
4.4	Niveau cours de perfectionnement (formation continue)	10
4.4.1	Cours de perfectionnement de formateur cantonal Fit+Fun.....	10
4.5	Niveau cours de formateur	11
4.5.1	Cours de formateurs pour formateurs de FC Fit+Fun	11
4.6	Niveau cours de formateur	12
4.6.1	Cours de perfectionnement de formateur FC Fit+Fun	12

1 Structure de formation

Formation du cadre d'arbitre Fit+Fun



2 Conditions générales

Les formations du secteur de la gymnastique, groupe spécialisé Fit+Fun, sont réparties comme suit:

Les niveaux du cours de base Fit+Fun et du cours de perfectionnement Fit+Fun sont organisés par les associations cantonales et régionales. Les formations sont expliquées en pp. 4 - 5 du présent document. Les inscriptions pour les cours se trouvent directement sur le site internet des fédérations cantonales.

Remarque générale:

- Le Fit+Fun comporte 3 disciplines ayant chacune 2 tâches.

Public cible

Personnes motivées souhaitant apprendre et d'exercer une fonction de juge et/ou de FC dans la discipline de la gymnastique, groupe spécialisé Fit+Fun.

Les points ci-après valent pour les cours FSG de formation continue de formateur cantonal et de formateur pour formateurs de FC.

Admission / Exigence

Conditions pour pouvoir bénéficier des offres de cours dans le domaine du jugement, secteur de la gymnastique, groupe spécialisé Fit+Fun:

- Avoir 25 ans durant l'année du cours de base
- Expérience de compétition (un avantage)
- Etre prêt à travailler comme juge

Exclusion

- **Peut** être exclu d'une offre de formation du cadre de juges, celui qui
 - o de ses compétences n'est pas en mesure de suivre le cours
 - o de son comportement perturbe de manière importante le déroulement du cours.
- **Doit** être exclu d'une offre de formation du cadre de juges, celui qui
 - o ne s'est pas acquitté de ses obligations financières envers la Fédération suisse de gymnastique
 - o a enfreint les principes d'éthique ([charte d'éthique de Swiss Olympic](#))
 - o a adopté un comportement répréhensible conformément au Règlement des sanctions et des amendes de la FSG
- Ne sont pas admises aux cours de formation continue et de perfectionnement les personnes pour lesquelles il existe des raisons de leur retirer leur reconnaissance de juge ou les personnes qui, dans leur activité de juge ont enfreint à de multiples occasions les principes éthiques reconnus (charte éthique de Swiss Olympic).
- Pour le reste, le Règlement sur les amendes et sanctions de la Fédération suisse de gymnastique s'applique.

Frais de cours / Désistement / Absences et interruption du cours

En s'inscrivant au cours, le participant s'engage à suivre la formation. **En cas de désistement**, les conditions générales des cours FSG s'appliquent. En cas d'absence non justifiée, la totalité des frais du cours (CHF 100.- par jour) est facturée au participant.

Il est permis d'**interrompre** la **formation** pour des raisons privées ou professionnelles extraordinaires. En faire part par écrit au directeur du cours avant le module de cours suivant.

En cas d'**interruption de la formation**, les modules de cours suivis sont facturés au participant (CHF 100.- par jour).

Frais de cours pour les participants

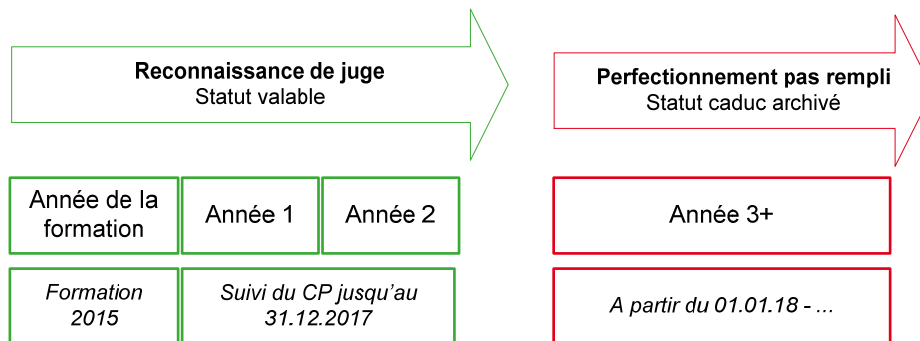
- La FSG prend en charge les frais de CHF 100.- par jour et par participant pour tous les membres actifs (catégories 1-9) de la Fédération suisse de gymnastique ayant ce statut au moment du déroulement du cours.
- Les membres passifs (catégories 10 – 11) ainsi que les **non membres** de la Fédération suisse de gymnastique ayant ce statut au moment du déroulement du cours prennent eux-mêmes en charge les frais de la formation (CHF 100.- par jour et par participant).

3 Obligation de perfectionnement

3.1 Niveau cours de base und niveau cours de formation continue

Les arbitres (statut valable) Fit+Fun niveau du cours de base et les formateurs cantonaux (FC) (statut valable) Fit+Fun niveau formation continue doivent suivre un cours de perfectionnement **tous les 2 ans**.

Les arbitres ou FC qui n'ont pas suivi le cours de perfectionnement dans les délais impartis voient leur statut devenir *caduc archivé*. Cela signifie qu'ils ne peuvent plus officier comme arbitres ou FC. Pour retrouver le statut *valable*, ils doivent suivre la formation de base et repasser l'examen.



Graph. 1 Vue d'ensemble de l'obligation de perfectionnement avec exemple.

3.2 Niveau cours de formateur

Les formateurs de FC (statut valable) Fit+Fun niveau cours de formateurs appartiennent au groupe spécialisé Fit+Fun FSG. Ils doivent suivre un cours de perfectionnement de 2 jours **tous les 2 ans**.

Les formateurs de FC qui n'ont pas suivi le cours de perfectionnement dans les délais impartis voient leur statut devenir *caduc archivé*. Cela signifie qu'ils ne peuvent plus officier comme formateurs de FC.

Réintégration

Aucune réintégration n'est prévue suite au retrait du groupe spécialisé.

4 Voie de formation des juges

4.1 Niveau cours de base

4.1.1 Cours de base d'arbitre Fit+Fun

Durée:	2½ jours, répartis
Organisation:	de manière autonome par les associations cantonales et régionales de gymnastique
Construction:	1 jour Module 1 – Théorie / Pratique / Examen 1 jour Module 2 – Travail à une fête de gym ½ jour Module 3 – Approfondissement (cours de perfectionnement)
Manuel:	Pour les 3 modules: Directives Fit+Fun, document spécifique au sport

Module 1 – Théorie / Pratique / Examen

Durée:	1 jour
Matière:	Apprendre et utiliser les directives, utiliser et remplir les fiches de notes, comportement sur l'aire de compétition, droits et devoirs de l'arbitre
Qualification:	Le participant a terminé le module une fois qu'il l'a suivi en entier et qu'il a réussi l'examen. Il est alors admis à suivre le module 2 puis le module 3.

Module 2 – Travail à une fête de gym

Durée:	1 jour
Matière:	Le module 2 (fête de gymnastique) doit se dérouler sous la direction d'un formateur cantonal. Les premiers engagements sont à effectuer avec un arbitre breveté (A1 et A2, arbitre factice). Les engagements sont inscrits dans le livret de formation et sont annoncés au responsable des juges du groupe spécialisé Fit+Fun dans les 2 mois.

Module 3 – Approfondissement

Durée	½ jour
Matière:	Suivre le cours de perfectionnement
Qualification:	Le participant a terminé le cours une fois qu'il a suivi le module en entier et a réussi l'examen écrit.
Reconnaissance:	Le participant obtient la reconnaissance d'arbitre Fit+Fun. Le titre « Arbitre Fit+Fun » est inscrit dans son livret de formation FSG. Les arbitres ont droit à un insigne d'arbitre.
Examen de rattrapage:	Aucun examen de rattrapage n'est prévu. Le participant doit répéter la formation et l'examen lors du cycle de formation suivant.
Obligation:	Après avoir réussi le cours de base, le participant peut être convoqué pour une fête de gymnastique.
Perfectionnement:	Les arbitres Fit+Fun sont soumis au devoir de perfectionnement du niveau du cours de base (cf. p.3 du présent document).

4.2 Niveau cours de perfectionnement (cours de base)

4.2.1 Cours de perfectionnement d'arbitre Fit+Fun

Durée:	½ jour
Organisation:	Par les associations cantonales et régionales de gymnastique de manière autonome
Construction:	Module théorie et pratique
Matière:	Sont traités tous les nouveaux thèmes et notamment les modifications réglementaires avec explication détaillée des conséquences. Dans la mesure du possible avec exemples pratiques sur les installations.
Manuel:	Directives Fit+Fun, documentation propre aux branches sportives
Qualification:	Le participant a terminé le cours une fois qu'il l'a suivi dans son entier.
Obligation:	Le participant peut encore être convoqué pour travailler à des fêtes de gym. Sa reconnaissance est prolongée de 2 ans.

4.3 Niveau cours de formation continue

4.3.1 Cours de formation continue de formateur cantonal Fit+Fun

Conditions

- Arbitre breveté Fit+Fun
- Montrer du plaisir à transmettre la matière
- Participation régulière au cours de perfectionnement

Procédure d'admission

- Les candidats intéressés peuvent s'annoncer auprès de leur association cantonale et y obtenir la documentation. Les candidats sont choisis sur proposition des associations cantonales au groupe spécialisé Fit+Fun puis formés si besoin est.

Durée:	1 jour
Organisation:	De manière centralisée par le groupe spécialisé Fit+Fun FSG
Construction:	Module 1 – Théorie / Pratique / Examen
Matière:	Familiariser les participants avec les dernières directives. Effectuer activement les différentes tâches. Parler des articles peu clairs des directives et fixer leur utilisation. Echange d'expériences et formation en ce qui concerne la fonction de directeur des concours aux fêtes de gym. Effectuer le test.
Manuel:	Directives Fit+Fun, documentation propre aux branches sportives
Qualification:	Le participant a terminé le cours une fois qu'il l'a suivi en entier.
Reconnaissance:	Le participant obtient la reconnaissance de formateur cantonal valable Fit+Fun. Le titre « Formateur cantonal Fit+Fun » est inscrit dans son livret de formation.
Obligation:	Une fois l'examen réussi, le participant est responsable de l'organisation du cours de base et de perfectionnement dans son association. Lors des fêtes de gymnastique, il occupe la fonction de directeur du concours Fit+Fun.
Perfectionnement:	Les formateurs cantonaux Fit+Fun sont soumis au devoir de perfectionnement niveau formation continue (cf. p.3 du présent document)

4.4 Niveau cours de perfectionnement (formation continue)

4.4.1 Cours de perfectionnement de formateur cantonal Fit+Fun

Durée:	1 jour
Organisation:	De manière centralisée par le groupe spécialisé Fit+Fun FSG
Construction:	Module théorie et pratique
Matière :	Sont traités tous les nouveaux thèmes et notamment les modifications réglementaires avec explication détaillée des conséquences. Dans la mesure du possible avec exemples pratiques sur les installations.
Manuel:	Directives Fit+Fun, documentation propre aux branches sportives
Qualification:	Le participant a terminé le cours une fois qu'il l'a suivi en entier
Obligation:	Il prolonge ainsi de 2 ans sa reconnaissance de formateur cantonal.

4.5 Niveau cours de formateur

4.5.1 Cours de formateurs pour formateurs de FC Fit+Fun

Conditions

- Travailler depuis au moins 4 ans comme formateur cantonal
- Effectuer régulièrement son devoir de perfectionnement

Procédure d'admission

- Les candidats sont choisis par le groupe spécialisé Fit+Fun puis formés.

Durée: partagé sur plusieurs jours

Organisation: Secrétariat FSG et groupe spécialisé Fit+Fun

Construction: ½ jour Module 1 – Transmission du savoir
½ jour Module 2 - Organisation et administration
Plusieurs jours Module 3 – Formation propre à la branche sportive

Manuel: Directives Fit+Fun, documentation FC, mémos du groupe spécialisé

Module 1– Transmission du savoir

Durée: ½ jour, secrétariat FSG

Matière: Module de management de société, méthodologique, didactique

Dispense: Les formations suivantes sont prises en compte et dispensent les personnes de suivre ce module de cours :
Experts J+S-, sport des enfants, gym. P+E et esa et diplômés HEP

Module 2 – Organisation / Administration

Durée: ½ jour, secrétariat FSG

Matière: Explication des structures de la fédération
Collaboration avec le secrétariat
Remplir correctement les tâches administratives

Dispense: Impossible, module obligatoire pour tout le monde

Module 3 – Formation propre à la branche sportive

Durée: Sur plusieurs jours, groupe spécialisé Fit+Fun

Matière: Introduction et approfondissement des tâches d'un formateur de FC
Participation à au moins un cours de formation continue de formateur FC comme assistant de cours, prise en charge de parties du cours

Qualification: Le participant a terminé le cours une fois qu'il a suivi celui-ci en entier.

Reconnaissance: Le participant obtient la reconnaissance de formateur de FC FSG valable et fait partie du cadre du secteur de la gymnastique, groupe spécialisé Fit+Fun

Obligation: Le formateur s'engage à collaborer au groupe spécialisé Fit+Fun.

Perfectionnement: Les formateurs FC sont soumis au devoir de perfectionnement du niveau formateurs (cf. p.3 du présent document)

4.6 Niveau cours de formateur

4.6.1 Cours de perfectionnement de formateur FC Fit+Fun

Durée: Sur deux jours, en bloc (obligatoirement avec le cours FC), tous les deux ans

Organisation: Groupe spécialisé Fit+Fun FSG

Construction: ½ jour Module 1 – Méthodologique/Didactique
1 jour Module 2 – Mise en œuvre (direction cours FC)
½ jour Module 3 – Réflexion

Manuel: Directives du Fit+Fun, documentation FC, mémos groupes spécialisés

Module 1 – Méthodologie / Didactique

Durée: ½ jour, veille au soir, lieu du cours FC

Matière: transmission spécifique des connaissances, formes de présentation, formes de travail

Module 2 – Mise en œuvre (direction cours FC)

Durée: 1 jour, lieu du cours FC

Matière: Enseignement directives
Définition exhaustive de l'interprétation des règles avec les FC Examens

Module 3 – Réflexion

Durée: ½ jour, veille au soir, lieu du cours FC

Matière: Réflexion sur sa propre prestation dans le module 2 avec son collègue du Fit+Fun et présentation des résultats
Fixation des résultats importants pour le groupe spécialisé Fit+Fun ainsi que pour les FC (préparation de « fact sheets »)
Entretien de bilan avec la direction des groupes spécialisés

Qualification: Le participant a terminé le cours de perfectionnement une fois qu'il l'a suivi dans son entier.

Obligation: Le formateur s'engage à collaborer au sein du groupe spécialisé Fit+Fun de la FSG. Retraits possibles uniquement au terme de l'année de la fédération.